

FORMATION

« Titre à Finalité Professionnelle Maître.sse de maison »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Contribuer à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service.
- Assurer l'accompagnement des personnes en intervenant dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
- Prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur au sein de votre établissement/service
- Positionner comme professionnel (le) de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre vous participez à l'équipe pluri-professionnelle.
- Assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement en vous appuyant pour cela sur les outils de communication des ESSMS
- Obtenir la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), l'attestation HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*) et l'attestation EPI (*Équipier Première Intervention*).

CONTENU DE LA FORMATION 231 heures ou 245 heures

Bloc 1 : 5 modules pour un total de 77 h

- Rôle et fonction du-de la maître.sse de maison 7 h
- Qualité et sécurité du cadre de vie – 35 h
- Entretien du cadre de vie – 7 h
- Entretien du linge – 7 h
- Préparation des repas et hygiène alimentaire – 21 h

Bloc 2 : 4 modules pour un total de 84 h

- Rôle et fonction du-de la maître.sse de maison quant à l'accompagnement des personnes – 7 h
- Les problématiques des publics - 31,50 h (module commun SN et MM) + Analyse des pratiques – 7 h
- Les fondements et les méthodes de l'accompagnement (Analyse des pratiques) – 31,50 h (module commun SN et MM)
- Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et le confort -7 h (module commun SN et MM)

Bloc 3 : 2 modules pour un total 49 h

- Le cadre institutionnel de la fonction – 24,50 h (module commun SN et MM)
- Le travail en équipe pluri-professionnelle (coopération et analyse de la pratique) – 24,50 h (module commun SN et MM)

Accompagnement de dossier 21 h ou 35 h

Méthodologie de réalisation du dossier 21 heures + 14 heures suivant l'individualisation du parcours en lien avec la phase de positionnement

PREREQUIS

Être en poste de maître(sse) de maison ou pouvoir attester d'au moins 70 heures d'expérience ou de période d'immersion.

MODALITES D'EVALUATION

Rédaction et présentation d'un dossier de pratique professionnelle devant un jury composé d'un formateur et d'un professionnel.

VALIDATION

Délivrance d'un Titre à finalité Professionnelle de Maître/Maîtresse de Maison par la CPNE/FP de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif

DATES ET LIEUX DE LA FORMATION *

La formation Maître/Maîtresse de Maison dure 231 heures ou 245 heures selon la phase de l'entretien de positionnement, elle est réalisée en discontinu :

*Sous réserve d'un nombre suffisant de candidats. L'inscription est prise en compte en fonction de la date de l'entretien de positionnement.

MM 2027 NIORT	MM 2027/2028 POITIERS	MM 2027/2028 SAINTES
22 au 26 mars 2027	4 au 8 octobre 2027	27 septembre au 1 octobre 2027
26 au 30 avril 2027	22 au 26 novembre 2027	18 au 22 octobre 2027
24 au 28 mai 2027	13 au 17 décembre 2027	29 novembre au 3 décembre 2027
21 au 25 juin 2027	17 au 21 janvier 2028	3 au 7 janvier 2028
6 au 10 septembre 2027	7 au 11 février 2028	24 au 28 janvier 2028
11 au 15 octobre 2027	6 au 10 mars 2028	14 au 18 février 2028
15 au 19 novembre 2027	3 au 7 avril 2028	27 au 31 mars 2028

+ 210 heures de stage pratique si le candidat n'est pas sur un poste de surveillant de nuit.

CONTACT

Tel : 05 49 37 60 05

Mail : mm@irts-pc.eu

COÛT DE LA FORMATION

**Montant : 3307,50 € pour un parcours de 245 heures
soit 13,50 € / heure***

***tarif 2026**

NOMBRE DE PLACES

**Limité à 16 stagiaires en parcours complet
+ 2 stagiaires en parcours partiel.**

INSCRIPTIONS EN LIGNE

<https://www.irts-poitou-charentes.fr/sinscrire/>

DISPENSES

- Pour les professionnels attestant du sauveteur secouriste du travail (SST) datant de moins de 2 ans (14 heures de dispense)
- Pour les professionnels attestant de l'HACCP (14 heures de dispense)
- Pour les professionnels attestant de l'EPI (Équipier de Première Intervention) (7 heures de dispense)

TABLEAU DES VALIDATIONS PARTIELLES

Blocs de compétences du Titre Maître de maison en secteur social et médico-Social			
	Bloc 1 Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable 77 heures	Bloc 2 Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante 84 heures	Bloc 3 Participer à l'équipe pluri-professionnelle 49 heures
Passerelles avec les qualifications SN et MM			
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenue après le 01-01-15) ou CQP Surveillant.e de Nuit		X	X
Qualification professionnelle de Maître.sse demaison (Obtenue avant le 01-01-15)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Qualification professionnelle de Maître.sse demaison (Obtenue entre 2015 et 2019)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
Passerelles avec d'autres certifications professionnelles de niveau 3			
DEAES - Diplôme d'état Accompagnant éducatif et social (JO du 31/08/21)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
Titre SVN – Surveillant Visiteur de Nuit		X	X
Titre ADVD - Assistant de vie dépendance	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	

Titre professionnel ADVF - Assistant de Vie aux Familles	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
Titre professionnel ASMS - Agent de service médico-social	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
CAP ATMFC - Assistant(e) technique en milieu familial et collectif	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Mention complémentaire Aide à Domicile	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
CAPA - Services aux personnes et vente en espace rural	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Passerelles avec des certifications professionnelles de niveau 4			
DEAS – Diplôme d'Etat Aide-Soignant			X
DEAP – Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture			X
DETISF - Diplôme d'Etat Technicien de l'intervention sociale et familiale	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
DEME – Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur		X	X
Bac pro ASPP - Accompagnement, soins et services à la personne		X	X
Bac pro SAPAT – Services aux personnes et aux territoires		X	X